

Expédition Aldabra à bord de M. V. Maya's Dugong - du 28 avril au 12 mai 2018

TARIFS NETS MV Maya's Dugong - croisière à la cabine pour un minimum de 10 personnes*

Les tarifs sont indiqués en \$ US par personne par croisière / Tous les tarifs comprennent 15% TVA

L'itinéraire de l'expédition du 28 avril au 12 mai 2018 :

Jour 1. Embarquement à bord du Maya's Dugong à 09H00 Inter-Island Quay - Mahe

Jour 2. Amirantes / Visite de l'île Desroches

Jour 3. Le groupe Alphonse / Visite d'Alphonse

Jour 4. En mer – vers le groupe des îles Aldabra

Jour 5. Groupe Aldabra / Visite de Cosmoledo

Jour 6-7-8. Groupe Aldabra / Visite Aldabra

Jour 9. Groupe Aldabra / Visite de l'Assomption

Jour 10. Groupe Aldabra / Visite d'Astove.

Jour 11. Groupe Aldabra / Visite de Cosmoledo – l'île du Nord

Jour 12. En mer - Traversée vers le groupe Alphonse / Bijoutier

Jour 13. Groupe Alphonse / Visite de St François

Jour 14. Amirantes / Visite de St Joseph

Jour 15. Débarquement à Mahé, vers 15:00 H

Période du 25 février au 11 mars 2017	Hébergement pour 14 nuits en Commander Cabin par personne partageant la cabine	Hébergement pour 14 nuits en Explorer Cabin par personne partageant la cabine
Total pour 14 nuits	11614 USD	10988 USD
Frais de débarquement	950 USD	950 USD

*Silhouette Cruises garantit le départ avec un minimum de 10 personnes, cependant la croisière peut commencer avec moins de passagers, selon les circonstances.

Supplément cabine individuelle : 50% de majoration sur toutes les cabines simples occupées.

Hébergement à bord : 7 cabines pour 14 passagers maximum

Le tarif comprend:

La croisière selon le plan de l'itinéraire, repas en pension complète, équipage professionnel à bord, plongée avec instructeur PADI faisant partie de l'équipage (réservoirs, ceintures, poids), l'équipement de snorkeling (randonnée sous-marine avec palmes).

Le prix ne comprend pas:

La location de matériel de plongée, les boissons, les vols internationaux, les transferts terrestres sur Mahé

Les communications: (E-mail et voix) selon la consommation

E-mail entrant et sortant - 32 USD / 1 méga octet ; Voix: appels sortants - 3 USD / min; appels entrants -

1,5 USD / min

Paiement & annulation

- La réservation sera confirmée avec un acompte de 25% du coût total de la croisière.
- Le deuxième paiement de 50% du prix de la croisière devra être réglé 45 jours avant le départ.
- Le paiement final de 25% du prix de la croisière + le montant total des frais de débarquement doivent être payés 14 jours avant le départ.

- Annulation à plus de 120 jours avant le départ: des frais de réservation de 5% seront retenus.
- Annulation entre 120 et 91 jours avant le départ: 25% des frais de réservation seront retenus.
- Annulation entre 90 et 61 jours avant le départ: 50% des frais de réservation seront retenus.
- Annulation entre 60 et 31 jours avant le départ: 75% des frais de réservation seront retenus.
- Annulation moins de 30 jours avant le départ: 100% du coût de la croisière et du vol intérieur (si c'est le cas) sera retenu, les frais de débarquement seront remboursés moins les frais bancaires.

Remarques & Conditions

1. Silhouette Cruises Ltd, employés et membres d'équipage ne sont pas responsables pour tout retard ou frais engagés par les passagers en raison de problèmes de vol national (vol IDC Aldabra) ou international ou en cas de force majeure affectant le programme de la croisière.

2. Les frais de débarquement détaillés dans le fichier des prix sous la rubrique «frais de débarquement pour toute l'expédition par personne (est.)" sont calculées en utilisant les taux officiels, fournis par la gouvernance des îles visitées. Silhouette Cruises Ltd. se réserve le droit de réviser les frais perçus par la gouvernance des îles visitées, pour 2017. Les coûts seront recalculés pour garantir que Silhouette Cruises ne comptabilise pas des pertes au cours de l'expédition.

3. Les passagers doivent souscrire une assurance voyage et une assurance médicale comprenant la plongée (si plongeurs) et l'évacuation par voie aérienne de l'Archipel des Seychelles en cas de nécessité ou d'urgence médicale.

4. L'équipage et le personnel de M.V. Maya's Dugong feront le maximum pour gérer soigneusement les appareils et équipements électroniques sensibles appartenant aux passagers. Silhouette Cruises Ltd, employés et membres d'équipage n'ont, pourtant, aucune responsabilité pour tout dommage ou perte du matériel sur voies terrestres ou maritimes au cours de la croisière.

5. Silhouette Cruises garantit le départ avec un minimum de 10 passagers. La croisière peut partir avec moins de passagers, selon les circonstances. En outre, passager, agent ou tour-opérateur doivent être conscients que l'itinéraire de la croisière, en dehors d'une séquence de croisières dans la région d'Aldabra ne peuvent être effectués que si les séquences se confirment. Silhouette Cruises Ltd se réserve le droit d'annuler toute réservation dans ce cas passager, agent ou tour-opérateur devra prendre en compte les circonstances particulières mentionnées ci-dessus. Silhouette Cruises Ltd remboursera passager, agent ou tour-opérateur, sauf pour les vols internationaux. Silhouette Cruises Ltd, employés et membres d'équipage, ne seront donc tenus responsables pour d'autres réclamations.

6. Si, avant le début du programme, périls en mer, force majeure ou grosses tempêtes sur le parcours ou les ports d'escale devraient rendre la navigation déconseillée ou dangereuse pour la vie ou la santé des passagers ou pour le bateau, le capitaine, avec ou sans consultation de passager, agent ou tour-opérateur, a le droit de reporter /retarder le programme. De même, dans le cadre de l'exécution du programme, si de mauvaises conditions météo ou de force majeure se produisaient, le débarquement des passagers ou

l'entrée du bateau dans un port seraient déconseillés, le capitaine a le droit de retarder ou reporter la navigation tant que les conditions ne permettent aux parties de faire des ajustements au programme y compris l'annulation de certains débarquements ou la révision des séquences de l'itinéraire.

7. Le passager, agent ou tour-opérateur devront comprendre et accepter que le respect de l'itinéraire est sujet à des conditions climatiques, à l'exploitation globale en toute sécurité du bateau ainsi qu'à des considérations de sécurité affectant les passagers et leurs diverses activités en mer et sous-marine. Ces considérations sont de la seule prévoyance du capitaine du navire et ses décisions de changer les éléments de l'itinéraire seront définitives.

8. Silhouette Cruises Ltd. préparera MV Maya's Dugong à un haut niveau technique pour assurer le bon fonctionnement du bateau durant la croisière et devra inclure dans l'équipage des techniciens pour assurer le bon fonctionnement pendant toute la durée des croisières. Cependant, s'il devait y avoir des problèmes techniques à bord du MV Maya's Dugong difficiles à résoudre au cours de la croisière, concernant l'utilisation des installations sur le bateau comme par exemple la climatisation ou des pièces de rechange manquantes, passager, agent ou tour-opérateur va devoir accepter que les réparations ne puissent pas être garanties en raison de l'emplacement éloigné du bateau et va faire preuve de compréhension. Passager, agent ou tour-opérateur prendra en compte les particularités du voyage. Silhouette Cruises fera de son mieux pour que les inconvénients causés au passager, agent ou tour-opérateur restent à des niveaux minimum.

9. En cas d'impossibilité d'effectuer une partie importante de l'itinéraire ou en cas d'annulation à la suite d'un problème technique, Silhouette Cruises Ltd remboursera passager, agent ou tour-opérateur le temps perdu au prorata du coût de la croisière. Silhouette Cruises Ltd, employés et membres d'équipage, ne sera donc pas tenu pour responsable de toute autre réclamation.

10. Le bateau sera sous la protection de gardes selon les exigences des autorités des Seychelles.

11. Dans l'éventualité peu probable de piraterie ou d'activité hostile dans la région qui rendrait dangereuse la zone où le bateau se trouve et Silhouette Cruises Ltd - avec ou sans recommandation des autorités - décidait d'interrompre la croisière, passager, agent ou tour-opérateur devrait accepter telle décision; Silhouette Cruises remboursera 100% du temps perdu au prorata du coût de la croisière. Silhouette Cruises Ltd, employés et membres d'équipage, ne sera donc pas tenu responsable de toute autre réclamation.

12. Dans l'éventualité peu probable d'un détournement du bateau, Silhouette Cruises Ltd, employés et membres d'équipage, ne sera en aucun cas tenu responsable de la sécurité et / ou du retour des passagers ou de leurs biens. De même, dans un scénario dans lequel des coûts d'extraction ou de déplacement des passagers hors du bateau ou d'une zone seraient engagés, y compris des vols charter ou autres moyens de transport, passager, agent ou tour-opérateur devra être d'accord pour supporter ces coûts et aucune réclamation ne devra se faire contre Silhouette Cruises Ltd pour les dépenses.

Je confirme que j'ai lu et suis d'accord avec les remarques et les conditions ci-dessus.

Expédition Aldabra 2018

Nom du passager / Agent / Tour-opérateur

Signature:

Date: